

provinces; dans d'autres domaines, notamment celui des ressources forestières, la compétence législative appartient aux provinces.

Afin d'intensifier les efforts de collaboration, le ministère des Pêches et de l'Environnement est en train d'élaborer, avec les provinces, des accords fédéraux-provinciaux concernant la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement. Ces accords sont considérés comme des accords généraux dans le cadre desquels peuvent s'inscrire des accords spécifiques portant sur des programmes écologiques. Voici quelques exemples de programmes fédéraux-provinciaux actuels.

Des ministères fédéraux, en consultation et en collaboration avec des gouvernements provinciaux et territoriaux, procèdent à l'évaluation des effets écologiques que pourraient entraîner d'importants projets auxquels participe le gouvernement fédéral. Des procédures garantissent la prise en considération des questions écologiques.

Le Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique, établi en vertu de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, comprend, à quelques exceptions près, des stations de surveillance exploitées par les gouvernements provinciaux et utilisant du matériel qui leur est prêté par le gouvernement fédéral.

L'aménagement des ressources en eau du Canada exige que soient constamment conclues des ententes avec tous les paliers de gouvernement. En vertu de la Loi sur les ressources en eau du Canada, des accords fédéraux-provinciaux prévoient des programmes d'aménagement de bassins hydrographiques ainsi que des études conjointes sur l'aménagement des eaux dans certaines régions. Une entente peut également être conclue au besoin en vue de coordonner les programmes fédéraux et provinciaux de contrôle de la qualité des eaux et d'échanger des données.

De nombreux autres programmes fédéraux-provinciaux, officiels ou officieux, portent sur des aspects particuliers des ressources renouvelables et de l'environnement, notamment sur l'aménagement des pêches, des forêts et de la faune, la collecte de données hydrométriques, l'aide dans le cas de dommages causés par les inondations et la lutte contre les inondations, la lutte antiparasitaire dans les forêts et les prévisions météorologiques.

De temps à autre sont élaborés des programmes provisoires menés conjointement. On peut citer à titre d'exemple l'étude effectuée aux termes d'une entente Canada - Ontario en vue de déterminer les dommages causés aux rives des Grands Lacs par le niveau élevé des eaux et de fournir des renseignements dont on pourra se servir pour formuler des recommandations au sujet de mesures à long terme de réparation et de protection.

1.6.2 Programmes internationaux

Le Canada participe à deux genres distincts de programmes multilatéraux, ceux qui ont trait surtout à l'environnement et ceux qui portent principalement sur la conservation et l'aménagement des ressources, surtout dans le milieu marin. Par exemple, le Canada est membre du Conseil international pour l'exploration de la mer. Cet organisme, composé de 17 membres, encourage et coordonne les études sur le milieu marin et plus particulièrement sur les ressources vivantes de la mer, surtout dans la région de la mer du Nord et de l'Atlantique Nord. Le Canada est également membre de 10 commissions internationales des pêches, établies aux termes de conventions formelles, qui étudient certaines ressources marines vivant dans des zones désignées.

Le Canada participe également au Programme hydrologique international institué sous les auspices de l'UNESCO en vue de favoriser une meilleure compréhension des phénomènes hydrologiques, et il a assumé les fonctions de président du conseil intergouvernemental pour le Programme de 1975 à 1977. Il participe également au Programme d'hydrologie opérationnelle, institué sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale. Ces deux programmes internationaux sont étroitement liés.

En 1974, l'Organisation mondiale de la santé a désigné le principal laboratoire de recherches de la Direction générale des eaux intérieures, le Centre canadien des eaux intérieures, son centre international de collaboration pour la qualité des eaux de surface et souterraines; ce centre a continué à assumer son rôle de principal institut dans le cadre du programme de mesure de l'eutrophisation des lacs pour l'Organisation de coopération et de développement économiques.